

COLLECTE DES
GROS REBUTS

Tel qu'annoncé sur notre page Facebook et site internet en date du 28 mars dernier, la collecte des encombrants du lundi 6 avril dernier a été annulée. La tenue de la collecte prévue le 11 mai sera confirmé via notre page Facebook et site web.

Si vous aviez déposé des matières encombrantes en bordure de route en vue de la collecte du 6 avril, celles-ci doivent être rapatriées en cour latérale ou arrière de votre terrain. **Elle ne seront pas ramassées.**

RAPPEL DES MATIÈRES ENCOMBRANTES

Matières acceptées

Les encombrants sont des matières résiduelles solides qui excèdent 1 mètre de longueur ou pèse vingt-cinq (25) kg et qui sont d'origines domestiques tels que:

- Lits et matelas,
- Électroménagers,
- Éviers, bains.
- Etc.

Les quantités et types de matières doivent refléter un usage résidentiel.

Matières refusées

Les résidus de construction (incluant rénovation et démolition) ainsi que les résidus domestiques dangereux ne sont pas considérés comme des encombrants. Voici quelques exemples:

- Appareils électroniques
- Pneus
- Branches
- Piles
- Etc.

POUR INFORMATIONS

GÉNÉRALE

info@ville.charlemagne.qc.ca

PERMIS ET INSPECTIONS

cotes@ville.charlemagne.qc.ca

LOISIRS ET COMMUNICATIONS

loisirs@ville.charlemagne.qc.ca

FINANCES

tresorier@ville.charlemagne.qc.ca

TRAVAUX PUBLICS ET URBANISME

tardifb@ville.charlemagne.qc.ca